

République Française  
Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Sélestat-Erstein

---

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE BENFELD ET ENVIRONS**

---

Conseil de Communauté  
Communauté de Communes de Benfeld et environs - Siège  
14 janvier 2009 – 18h00

**ORDRE DU JOUR – SEANCE DU 14 JANVIER 2009**

**I) DEMANDE DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

1) Désignation d'un secrétaire de séance

**II) DEVELOPPEMENT LOCAL**

1) Demande de versement d'une subvention à l'office de tourisme de BENFELD et ENVIRONS

**III) JEUNESSE-ENFANCE**

1) Demande de versement d'une subvention à l'association Espace-Jeunes de la Communauté de Communes de Benfeld et environs

**IV) ECONOMIE**

1) Demande d'adoption du principe de l'extension du Parc des Nations sur SAND

**V) ASSAINISSEMENT**

1) Demande d'indemnisation pour les travaux d'assainissement à un propriétaire privé

Le Conseil de la Communauté de Communes de BENFELD et ENVIRONS s'est réuni, en séance ordinaire, le 14 janvier 2009 à 18H00, sur convocation régulière en date du 08 janvier 2009 sous la présidence de M. Michel KOCHER, Président.

M. Michel KOCHER, Président de la Communauté des Communes de Benfeld et Environs, salue les délégués et donne la parole à M. Christophe SAETTEL qui procède à l'appel nominatif.

**APPEL DES DELEGUES :**

Prénom/Nom	Qualité	Commune	statut	Pouvoir/suppléant
Michel KOCHER	Président	MATZENHEIM	Présent	
André WETZEL	Délégué	BENFELD	Présent	
Jean-Claude AMPSLER	Vice- Président	BENFELD	Présent	
Xavier HUMLER	Délégué	BENFELD	Absent excusé	Suppléante : Lucienne GILG
Christian PECHEUX	Délégué	BENFELD	Présent	
Jean-Marc SAAS	Délégué	BENFELD	Présent	
Esther SITTLER	Déléguée	HERBSHEIM	Absente excusée	Suppléante : Odile BRUN
Jean-Georges GUTH	Délégué	HERBSHEIM	Présent	
Auguste SCHNAITER	Vice- Président	HUTTENHEIM	Présent	
Jean-Jacques BREITEL	Délégué	HUTTENHEIM	Présent	
Mireille LUX	Déléguée	HUTTENHEIM	Absente	
Christophe SAETTEL	Délégué	KERTZFELD	Présent	
Claude SCHOETTEL	Délégué	KERTZFELD	Présent	
Francine FROMENT	Vice- Présidente	KOGENHEIM	Présente	
Patrick THIRION	Délégué	KOGENHEIM	Présent	
Martine LIMACHER	Déléguée	MATZENHEIM	Présente	
Jean-Claude ROHMER	Vice- Président	ROSSFELD	Présent	
Daniel KOEHLER	Délégué	ROSSFELD	Présent	
Denis SCHULTZ	Vice- Président	SAND	Présent	
Jean-Paul BRUGGER	Délégué	SAND	Présent	
Roger KIEFFER	Délégué	SERMERSHEIM	Présent	

Prénom/Nom	Qualité	Commune	Statut	Pouvoir/suppléant
Marie-Thérèse GEORGE	Déleguée	SERMERSHEIM	Absente excusée	Suppléant : Jacky BLUMERT
Claude WISSENMEYER	Vice- Président	WESTHOUSE	Présent	Pouvoir de Mme Suzanne WENDLING
Suzanne WENDLING	Déleguée	WESTHOUSE	Absente excusée	Pouvoir à Claude WISSENMEYER
Jacques HELFTER	Vice- Président	WITTERNHEIM	Présent	
Christiane SPITZ	Déleguée	WITTERNHEIM	Présente	

Conseillers en fonction	Conseillers titulaires présents	Conseillers suppléants présents	Pouvoirs	Excusés
26	21	03	01	01

### **Services internes :**

M. Philippe GRUSSENMEYER, Directeur Général des Services  
M. Claude LEFEVRE, Directeur Général des Services Adjoint

**Le quorum étant atteint, M. le PRESIDENT ouvre la séance à 18H15.**

## **I) DEMANDE DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

### **1) Désignation d'un secrétaire de séance**

M. LE PRESIDENT indique que le code général des collectivités territoriales impose de nommer au moins un membre du conseil pour remplir les fonctions de secrétaire (articles L.5211-1 et L.2121-15).

M Auguste SCHNAITER, à l'unanimité, est désigné en qualité de secrétaire de séance.

## **II ) TOURISME - ENVIRONNEMENT**

### **1) Demande de versement d'une subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme de BENFELD et ENVIRONS**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré,

**VU** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique et précisant que : «*S'agissant de dépenses de subventions, les crédits qui figurent au compte 657 de la commune ne sont*

*ouverts et ne peuvent faire l'objet d'une dépense effective qu'à raison d'une décision individuelle d'attribution. Ainsi, le maire, avant le vote du budget primitif, ne peut exécuter les dépenses dont la masse de crédit est inscrite au compte 657 du budget de l'exercice précédent. Pour permettre au maire d'exécuter ces dépenses, le conseil municipal doit délibérer sur l'attribution des subventions. Cette délibération peut intervenir avant le vote du budget primitif, sous réserve d'être reprise et complétée, au besoin lors du vote de celui-ci.» ;*

**DECIDE D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 50.000 €** (somme en toutes lettres : CINQUANTE MILLE) à l'Office de Tourisme de Benfeld et Environs, au titre des frais de fonctionnement du 1<sup>er</sup> semestre 2009.

### **III ) JEUNESSE – MONDE ASSOCIATIF**

#### **1) Demande de versement d'une subvention de fonctionnement à l'association «Espace-Jeunes»**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré,**

- VU** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique et précisant que : *«S'agissant de dépenses de subventions, les crédits qui figurent au compte 657 de la commune ne sont ouverts et ne peuvent faire l'objet d'une dépense effective qu'à raison d'une décision individuelle d'attribution. Ainsi, le maire, avant le vote du budget primitif, ne peut exécuter les dépenses dont la masse de crédit est inscrite au compte 657 du budget de l'exercice précédent. Pour permettre au maire d'exécuter ces dépenses, le conseil municipal doit délibérer sur l'attribution des subventions. Cette délibération peut intervenir avant le vote du budget primitif, sous réserve d'être reprise et complétée, au besoin lors du vote de celui-ci.» ;*
- VU** la délibération du Conseil de Communauté du 18 décembre 2008 adoptant la convention d'objectifs avec l'association «Espace-Jeunes» ;
- VU** ladite convention prévoyant pour l'année 2009, dans le cadre de l'aide financière apportée à l'association, un versement de 61.750 € au mois de janvier ;

**DECIDE D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 61.750 €** somme en toutes lettres : SOIXANTE ET UN MILLE SEPT CENT CINQUANTE) à l'association «Espace-Jeunes», au titre des frais de fonctionnement du 1<sup>er</sup> trimestre 2009.

#### **IV) ECONOMIE-AFPA-GLCT**

##### **1) Demande d'adoption du principe de l'extension du Parc d'Activités des Nations intercommunal sur le ban de Sand**

Mme FROMENT expose que les parcelles de la troisième phase du Parc des Nations sont pratiquement toutes vendues. Compte tenu des délais pour parvenir à la réalisation d'une quatrième tranche qui permet de répondre aux demandes des acteurs économiques en cours et à venir et par la même de permettre la continuité du développement économique du territoire intercommunal qui est d'une importance vitale.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**CONSIDERANT** l'importance du développement économique sur le territoire intercommunal,

**CONSIDERANT** l'accord de la commune de SAND pour prendre les mesures nécessaires dans son futur Plan Local d'Urbanisme,

**ADOpte** le principe de la réalisation d'une extension au Nord de l'actuel Parc d'Activités des Nations pour une surface de 8 hectares,

**ADOpte** le principe d'une bande verte constituée notamment par un verger.

#### **V) ASSAINISSEMENT – RESEAUX DIVERS – INFORMATIONS EAUX**

##### **1) Demande d'indemnisation suite aux travaux d'assainissement à un propriétaire privé.**

M. SCHNAITER expose que les derniers travaux d'assainissement qui se sont déroulés à WESTHOUSE ont donné lieu à une nécessaire occupation d'un terrain agricole appartenant à Albert SCHEER de WESTHOUSE. Il s'agissait d'installer une conduite de surverse faisant office de déversoir d'orage.

La Chambre d'agriculture a communiqué tout récemment les éléments indemnitaires que la Communauté de communes doit prendre à sa charge pour dédommager ce propriétaire.

Surface concernée : 59 ares.

Dont surface de la tranchée : 5 ares

Dont surface dépôt de terre et piste de chantier : 54 ares.

Indemnité à l'are/ perte récolte maïs	18,24€/are
Montant perte récolte DPU	6,60€/are
Montant pour dégâts aux sols :	
Tranchée :	39,99€/are
Piste & dépôts	25,72€/are
Montant perte récolte	1 465,56€
Montant dégâts aux sols sur tranchée	199,95€
Montant indemnités de dégâts aux sols sur piste	1 388,88€
<b>TOTAL</b>	<b>3 054,39€</b>

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**CONSIDERANT** l'occupation d'une parcelle cadastrée d'une surface de 59 ares,

**VU** la grille indemnitaire fixée par la Chambre d'agriculture,

**AUTORISE** l'indemnisation de M. Albert SCHEER, domicilié 2 rue principale à WESTHOUSE,

**FIXE** le montant total de l'indemnité à 3 054,39€ conformément au tableau susvisé,

**PREVOIT** les crédits nécessaires au BP 2009.

**L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil de Communauté est clos par M. le Président à 19h00.**

Le Président,  
Michel KOCHER

Le Secrétaire élu,  
M. Auguste SCHNAITER  
Délégué Titulaire

Le Secrétaire administratif,  
Philippe GRUSSENMEYER  
Directeur Général des Services